

codial



GESTION DES
CONTRATS

EXTENSION

GÉREZ VOS CONTRATS CLIENTS
ET FACTUREZ FACILEMENT VOS PRESTATIONS

Gestion des contrats

À QUI EST-CE DESTINÉ ?

L'extension «Contrats» est destinée aux **entreprises qui assurent des prestations de services, de maintenance, d'entretien, de réparation, de fourniture de consommables ou d'abonnements** comme activité principale ou complémentaire.

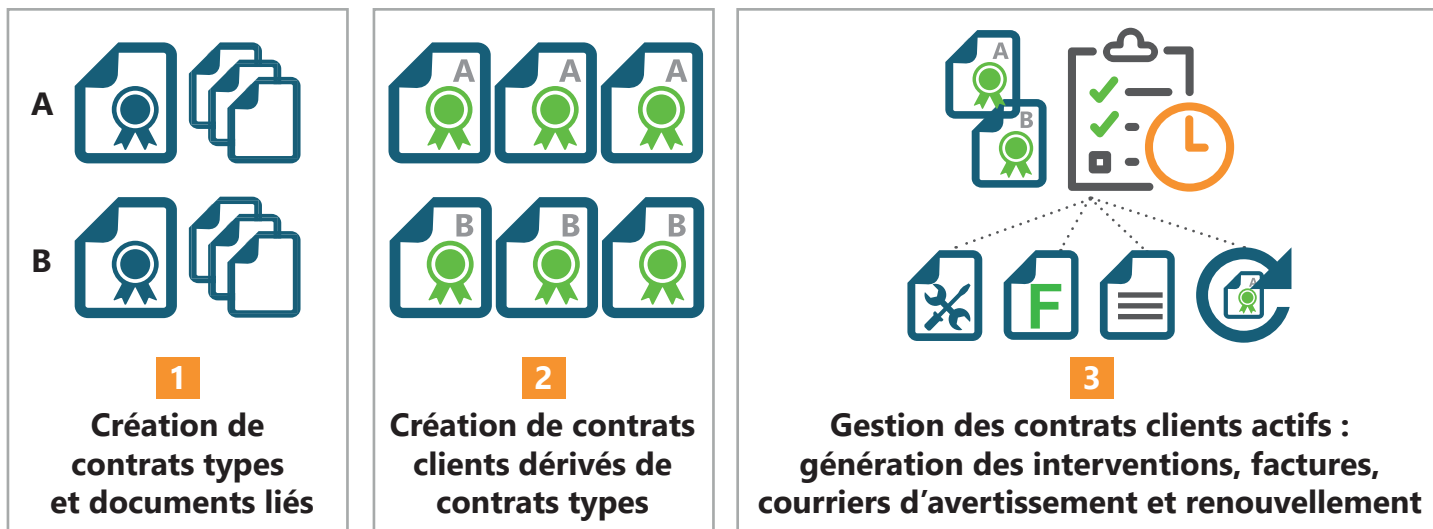
POUR QUOI FAIRE ?

Elle permet de gérer facilement toutes les étapes des contrats, de la rédaction des documents à l'analyse de la rentabilité :

- Rédiger des modèles de contrats et documents associés
- Centraliser des contrats
- Générer les interventions
- Planifier les interventions
- Informer les clients (intervention prévue, fin de contrat)
- Choisir les éléments facturables aussi bien pour l'entretien préventif que curatif
- Facturer les contrats selon votre méthode de facturation (forfait, points, incident, copie)
- Renouveler les contrats en ajustant le montant ou coefficient de majoration
- Vérifier sa marge/rentabilité
- Définir des axes d'amélioration (temps passé, fiabilité, ajustement des prix...)



COMMENT ÇA SE PASSE ?



1) CRÉATION DE MODÈLES DE CONTRATS TYPES ET DOCUMENTS LIÉS

Finis les allers-retours entre logiciels, **vous pouvez tout créer et choisir à partir de Codial** :

- le type de facturation selon votre activité : *forfait, à points, à incidents, à la copie kit ou coût,*
- la durée : *mois, jours,*
- le tarif et les éléments facturables : *pièces, consommables, déplacements, main-d'oeuvre,*
- le texte du contrat et des documents associés : *lettre d'avertissement avant fin de contrat, avertissement avant intervention...*
- **les textes personnalisés des documents grâce aux champs dynamiques** : *coordonnées client, référence et numéro de série des équipements couverts par le contrat, durée du contrat, date de prise d'effet...*
- les types d'interventions préventives (ouvrages) à effectuer, leur nombre, leur périodicité et le délai d'avertissement avant intervention,
- les règles de facturation du contrat : *nombre de factures, délai de génération des factures avant échéance, prise en compte des appels téléphoniques, facturation en cas d'interventions curatives, modalités de renouvellement (montant/coefficient de majoration).*

2) CRÉATION DES CONTRATS CLIENT

À partir d'un modèle de contrat type, **créez le contrat pour votre client et personnalisez-le au besoin** : *prix, durée, interventions, documents liés, éléments facturables, facturation, hotline, informations curatives, renouvellement...*

Choisissez le périmètre du contrat : *équipement/numéro de série, parc ou site.*

Imprimez le contrat nominatif personnalisé et faites signer le client.

Une fois accepté par le client, notifiez-le sur la fiche contrat, en changeant le statut (*imprimé, accepté, terminé*).

Gestion des contrats

3) GESTION DES CONTRATS CLIENTS ACTIFS

L'interface de gestion offre **toutes les fonctions nécessaires pour vous simplifier la vie** :

- Liste des contrats en cours.
- Liste des contrats à renouveler.
- Création des lettres d'avertissement avant échéance ou reconduction de contrat.
- Génération des bons d'interventions à réaliser prochainement et création des lettres d'informations associées (*nécessite l'extension SAV/Interventions*).
- Génération des factures de contrat.
- Planification des dates d'interventions dans les agendas des collaborateurs (*nécessite le planning des ressources*).
- Analyse de la consommation de mes contrats et de la rentabilité (*nombres heures théoriques / réelles, durée hotline, nombre d'interventions préventives / curatives*).

QUESTIONS

Puis-je créer plusieurs contrats pour un même client, car je propose plusieurs types de prestations ?

Oui, la création est illimitée afin de s'adapter à l'activité de chacun. Vous pouvez même créer des contrats centralisateurs pour regrouper la facturation. L'ensemble des contrats est visible sous forme d'arborescence.

Mon activité ne nécessite pas de planifier des interventions chez des clients (contrat d'abonnement logiciel), le module Contrats est-il adapté ?

Oui, vous pouvez parfaitement utiliser le module «Contrats» sans l'extension «SAV/Interventions» ni le module «Planning de ressources».

J'effectue des opérations d'entretien aussi bien pour le compte de syndic, de copropriétés que de propriétaires, l'extension «Contrats» est-elle compatible avec le module «Syndic, propriétaires, locataires» ?

Oui, il vous permet de choisir depuis le contrat client, qui facturer (syndic, copropriété ou propriétaire). Et d'indiquer quel bâtiment ou quel lieu est concerné par le contrat.

Si j'opte pour une facturation forfaitaire, le montant à facturer se base-t-il sur le contenu des lignes ou puis-je indiquer un autre montant ?

C'est vous qui choisissez, le montant à facturer peut se calculer automatiquement ou bien être renseigné manuellement.